



Compte-rendu de la séance **du Conseil Municipal** **du 23 octobre 2023**

Présents : Mesdames les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, RITTER Anne, TERNOY Doris
Messieurs les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MULLER Olivier, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés : Madame SCHMIDT Aurélie, Monsieur MEYER Jean, Madame OUVRARD Sophie, Monsieur NIEDERST Jean-Louis

Pouvoirs : Madame SCHMIDT Aurélie a donné pouvoir à Monsieur MULLER Olivier
Monsieur MEYER Jean a donné pouvoir à Madame RITTER Anne
Madame OUVRARD Sophie a donné pouvoir à Madame TERNOY Doris
Monsieur NIEDERST Jean-Louis a donné pouvoir à Monsieur SEIFERT Daniel

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 18 octobre 2023 :

1. Mise à jour des indices de fermage
2. Renouvellement des baux de chasse
3. Fixation des montants des colis de Noël
4. Divers travaux dans l'enceinte du football club

Divers et comptes-rendus.

1. Mise à jour des indices de fermage (délibération n° 57/2023)

Vu l'arrêté du 18 juillet 2023 constatant pour 2023 l'indice national des fermages,

L'indice national des fermages s'établit pour 2023 à 116,46. La variation de l'indice national des fermages 2023 par rapport à l'année 2022 est de 5,63 %.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte l'indice national des fermages pour 2023.
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférents

Adopté à l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstention : 0).

2. Chasse

2a. Renouvellement des baux de chasse (délibération n° 58/2023)

Vu la réunion de la Commission Communale de Chasse du 11 octobre dernier, il convient de valider les points suivants :

- 1) Composition et découpage des lots de chasse
Les lots de chasse sont reconduits pour la durée 2024-2033 :

- Lot 1 : 208 ha (au nord de la RM45)
- Lot 2 : 238 ha (au sud de la RM45)

2) Examen des candidatures

Une seule candidature au titre du gré à gré a été déposée au titre du lot de chasse n° 1 par Monsieur Charles GROSSKOST. Le dossier est complet mais non-recevable du fait qu'il ne s'agit pas de l'héritier mais de l'ascendant or c'est l'héritier qui aurait le droit de priorité avec possibilité de gré à gré s'il avait été locataire, ce qui n'est pas le cas.

Pour le lot de chasse n° 2, aucune demande n'a été formulée pour le gré à gré par le locataire en place.

3) Modes de location

La 4C préconise le lancement d'un appel d'offres pour la chasse : le lot n° 1 et le lot n° 2.

Les critères sont :

- La régulation des ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) pour éviter les dégâts = 20 points
- La création d'aménagements cynégétiques en faveur de la préservation et du développement de la faune = 10 points
- Le prix = 10 points

Ainsi que comme clauses particulières :

- L'adhésion au FARB (Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes) = 10 points
- L'adhésion au groupement cynégétique Plaine de la Bruche = 10 points
- Une ancienneté de chasse de minimum 9 ans = 20 points
- Le fait que le locataire réside à proximité de Breuschwickersheim afin de garantir une réactivité d'intervention = 20 points

4) Type de publicité

Annonce dans un journal d'annonces légales = la 4C propose la publication de l'annonce de l'appel d'offres dans l'Est Agricole et Viticole.

Après délibération, le Conseil :

- Acte les points tels que susmentionnés
 - Autorise Madame le Maire à signer
- Adopté à l'unanimité.

2b. Produit de la chasse (délibération n° 59/2023)

Vu le renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033,

Après avoir consulté les propriétaires fonciers par courrier sur leur volonté de voir le produit de la chasse affecté aux propriétaires fonciers directement ou abandonné à la Commune,

Vu les réponses des propriétaires fonciers dont 67,42 % se sont exprimés en faveur de l'abandon du produit de la chasse à la Commune,

Ainsi vu que 2/3 au moins des propriétaires de la Commune possédant au moins 2/3 des surfaces chassables se sont exprimés pour l'abandon du produit de la chasse à la Commune, le produit de la chasse revient à la Commune.

Vu les réunions d'informations notamment avec la Fédération des Chasseurs et la visio de l'Association des Maires du Bas-Rhin, ainsi que les échanges avec les différents Maires de l'Eurométropole de Strasbourg ajouté au fait que l'indice de canopée (surface arborée) de Breuschwickersheim est le plus faible des 33 Communes de l'Eurométropole (inférieur à 4), Madame le Maire propose de garder le produit de la chasse à la Commune afin qu'elle puisse procéder avec ce produit à des aménagements en faveur de la faune et de la flore. La nouvelle parcelle communale issue de l'aménagement foncier (se trouvant section 28 en face de la salle polyvalente de l'autre côté du Muhlbach) et prévue comme zone nature sera le lieu d'accueil privilégié de ces aménagements.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de conserver le produit de la chasse pour la période 2024-2033.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 51/2023.

Adopté à la majorité (pour : 12, contre : 3, abstention : 0).

3. Fixation des montants des colis de Noël (délibération n° 60/2023)

Vu la fermeture de la salle polyvalente et qu'il n'est pas possible d'organiser une fête des aînés, le Conseil Municipal a décidé d'offrir un colis à tous les aînés (à partir de 70 ans),

Vu la réalisation des colis par nos élus, il convient d'acter les tarifs des colis :

- 35€ maximum pour un colis duo
- 25€ maximum pour un colis solo

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte la proposition susmentionnée
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférents

Adopté à l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstention : 0).

4. Divers travaux dans l'enceinte du football club (délibération n° 61/2023)

Vu les rapports relatifs à l'assainissement au club-house et à l'éclairage du terrain de football, notamment concernant l'homologation par la Ligue,

Vu les coûts de l'éclairage du terrain de football,

Vu les travaux du chemin du Schwall à venir et le rapport de l'Eurométropole de Strasbourg, il convient de réaliser les travaux d'assainissement dans les meilleurs délais et d'ici 2025 au plus tard.

Ainsi Madame le Maire souhaite continuer les études et démarches et effectuer les demandes de subvention à ce propos. Et elle reviendra vers le Conseil Municipal avec les différents devis et retours de subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte la proposition susmentionnée
- Autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subvention en conséquence
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférents

Adopté à l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstention : 0).

❖ **Comptes rendus des réunions et points divers :**

- Madame le Maire fait le point/informe le Conseil Municipal sur :
 - La demande déposée auprès du SIRAC remet à jour le réglage du feu tricolore devant la Mairie.
 - Bilan Octobre Rose/La Breuschoise : nous allons reverser 5274,48€ à l'ICANS. Anne RITTER fait le bilan (421 participants) et remercie les participants et bénévoles. Pour 2024 : l'opération sera reconduite le dimanche 13 octobre 2024.
 - La Commune est à la recherche d'un Saint Nicolas pour le jeudi 7 décembre 2023. Merci de vous faire connaître en Mairie si vous êtes intéressé.
 - Déco de Noël : appel à bénévoles pour samedi 18 novembre 2023 au matin.

- Madame le Maire fait le point sur la visite du recteur d'académie : actualités, mesures en matière de sécurité, mesures en matière de harcèlement scolaire, avantages d'un regroupement pédagogique intercommunal. Elle fait également le point sur le dernier conseil d'école et sur le rapport d'évaluation de notre RPI.

- Madame le Maire fait également le point sur la situation du multi accueil Les Lutins des Châteaux remontées par les parents auprès du SIVU.

Madame le Maire clôt la séance à 21h17.